RAOUX IMMOBILIER
depuis 1996

BAREME HONORAIRES LOCATION

A USAGE D'HABITATION :

Agglomération toulousaine : visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : 10€ TTC / M² habitable
Etat des lieux : 3€ TTC / M² habitable

Autres agglomérations : visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ TTC / M² habitable
Etat des lieux : 3€ TTC / M² habitable

Ces honoraires sont à la charge du propriétaire pour les montants indiqués ci-dessus et du locataire pour un montant identique.

Avenant au bail : 300€ TTC
Ces honoraires sont à la charge du demandeur.

A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL :
25 % HT du loyer HT de la 1ère année

Ces honoraires sont à la charge exclusive du locataire.

BAREME HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

GESTION COURANTE :
264 € TTC / an / lot
(Minimum facturation par copropriété et par an : 1500 € TTC)

BAREME HONORAIRES GESTION IMMOBILIERE

HONORAIRE DE GESTION :
7,20 % TTC des loyers et charges encaissés

Ces honoraires sont à la charge du bailleur

Tous les montants et taux indiqués dans le présent barème constituent un maximum de facturation.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés

RAOUX IMMOBILIER
depuis 1996

BAREME HONORAIRES

HONORAIRES PAR TRANCHE SUR LE PRIX DE VENTE TTC

SUR LA TRANCHE DE	0 € à 30 000 €	: 12 %
SUR LA TRANCHE DE	30 000 € à 45 000 €	: 11 %
SUR LA TRANCHE DE	45 000 € à 60 000 €	: 10 %
SUR LA TRANCHE DE	60 000 € à 75 000 €	: 9 %
SUR LA TRANCHE DE	75 000 € à 150 000 €	: 7 %
SUR LA TRANCHE DE	150 000 € à 250 000 €	: 6 %
SUR LA TRANCHE SUPERIEURE DE	250 000 € à	: 5 %
HONORAIRES MINIMUM PAR TRANSACTION		: 3000 € TTC

Les honoraires de chacune des tranches ne sont pas cumulatifs.
(Exemple : pour un prix de vente de 200 000 €, les honoraires seront de 12 000 €)

Ces honoraires sont à la charge exclusive du vendeur (sauf mandat de recherche)

Tous les montants et taux indiqués dans le présent barème constituent un maximum de facturation.